

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE CAMPING LES MARGUERITES  
N°3

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le mardi trente et un mars, à vingt heures trente, l'Assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Médiathèque, sous la Présidence de Patrick Grosjean, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	18
		Pour : 3
		Contre : 0
		Abstentions : 15

**Étaient présents :**

Mme CAPON Lindsay, Mme CARON Monique, Mme CARPENTIER Christine, M. DÉGARDIN André, Mme DESCROIX Thérèse, M. DOUBLET Grégory, M. DUBLANCHER Franck, Mme GARDÉ Isabelle, M. GROSJEAN Patrick, M. LANGLET Philippe, Mme LEFRANS Nicole, Mme LENNE Camille, M. NOEL Emmanuel, M. PELLETIER Eric, Mme RAFFRAY Agnès, M. SANTERRE Jacky, M. THOREL Michel, M. TRICOT James

**Procurator(s) :**

Date de la convocation
26 mars 2026

**Étai(en)t absent(s) :**

Mme TRAULET Delphine

Date d'affichage
08 avril 2026

**Étai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

**A(ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :**

Mme LENNE Camille

15 AVR. 2026

**AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

et publication du  
2-1'AVR. 2026

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	7 247,10
	- un excédent reporté de :	3 052,08
	Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	4 195,02
	- un excédent d'investissement de :	14 342,61
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un excédent de financement de :	14 342,61
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT	4 195,02
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 195,02
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	14 342,61

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Gamaches, le 03 avril 2026

le(s) secrétaire(s) de séance

